

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil scientifique territorial de Bordeaux		
Catégorie : Organisation		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 05/09/2018	
Décision n° 2018-21		
Date de validation officielle : 05/09/2018	Objet : Décision Désignation d'un rapporteur sur le PG de la RNN de la Mazière	Vote ----- Présents : 12 Représentés : 26 Votes autorisés : 36 ----- Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Le Plan de gestion de la RNN de l'étang de la Mazière doit faire l'objet d'une mise à l'étude en 2019 et devra être présenté pour validation par le CSRPN N-A en CST-B.

Un appel à candidature est lancé pour le mandat de rapporteur sur ce dossier.

Examen du CSRPN.

Thérèse CAMPAS exprime son intérêt

La décision de la mandater est mise au vote.

Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 36

Décision du CSRPN N-A, CST-B

Le CSRPN N-A, réuni en CST de Bordeaux, après délibération et vote, émet à l'unanimité une décision d'avis favorable à la candidature exprimée et mandate Thérèse CAMPAS comme rapporteur du PG de la RNN de la Mazière.

A Bordeaux, le 5 septembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL